

Québec, le 6 mars 2017

Monsieur Francis MacKenzie
Président
North Atlantic Iron Corporation
1809 Barrington Street, Suite 805
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3K8

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance des préoccupations formulées dans vos communications récentes avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Par la présente, c'est avec plaisir que nous vous proposons des solutions concernant vos enjeux relativement à la tarification électrique et aux coûts de conformité au Système de plafonnement et d'échange des droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE).

Alimentation en électricité

La Régie de l'énergie a approuvé, le 1^{er} mars 2017, la prolongation du Tarif de développement économique. Si votre projet est accepté dans le cadre de cette mesure, votre entreprise bénéficiera d'une réduction tarifaire de 20 % sur le tarif grande puissance (tarif L) jusqu'en 2023 suivie de trois années de rabais dégressif (respectivement 15 %, 10 % et 5 % de réduction). Advenant que votre demande soit refusée, le gouvernement du Québec est disposé à vous offrir, sur approbation du Conseil des ministres, une réduction équivalente par le biais d'un contrat spécial.

Conformité au SPEDE

De plus, afin de vous permettre de prévoir les coûts d'exploitation de votre future usine, nous vous proposons d'éliminer l'incertitude découlant du SPEDE, dont les paramètres ne sont pas encore fixés, en limitant votre impact financier à un plafond de 1 M\$ par année pour la durée de la période 2021-2030. Un retour progressif au régime normal d'application du SPEDE aura lieu lors des deux années suivantes, où votre entreprise assumera respectivement 33 % et 66 % des coûts de conformité. Cette mesure est elle aussi sujette à l'approbation du Conseil des ministres et ses modalités d'application feront l'objet de discussions ultérieures.

... 2

Considérant les efforts déjà réalisés afin de vous assurer que les émissions de votre usine soient minimales, nous croyons que le captage et la valorisation du CO₂ émis par votre procédé constitue l'approche la plus prometteuse pour réduire substantiellement vos émissions dans les années à venir. Afin que votre entreprise contribue aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre malgré la mise en place d'un plafond de 10 ans des coûts de conformité au SPEDE, nous vous demanderons donc de réaliser une étude de faisabilité sur les avenues de captage et de valorisation du CO₂ qui pourraient être applicables à votre projet.

Infrastructures publiques

Nous avons travaillé au cours des dernières semaines avec nos collègues du ministère des Finances et du Secrétariat aux affaires maritimes afin de résoudre l'enjeu de la mise en place des services publics multi-usagers dans le parc industriel de Grande-Anse. Nous ne pouvons malheureusement pas vous confirmer de mesure précise pour l'instant, mais nous poursuivons nos efforts afin de développer une solution satisfaisante pour toutes les parties.

Nous espérons que ces solutions répondent adéquatement à vos préoccupations et vous permettront de prendre rapidement une décision positive quant à votre implantation au Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint aux industries
stratégiques et aux projets économiques
majeurs,



Mario Bouchard

c. c. M^{me} Luce Asselin, sous-ministre associée à l'Énergie, ministère de
l'Énergie et des Ressources naturelles